Image not found or type unknown

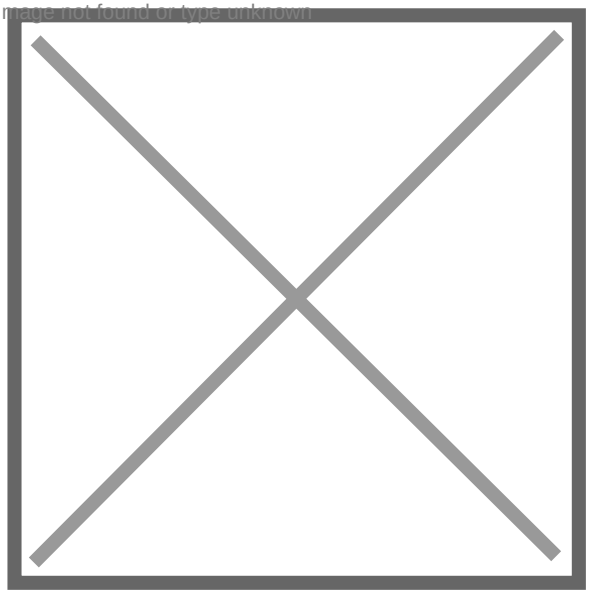

Rétractation pour l'achat d'une voiture

Par **atis**, le **03/06/2012** à **23:20**

Bonjour,

Vendredi 1 juin, suite à une annonce, j'ai conclu un accord oral par téléphone pour l'achat d'une voiture dans un garage à 300km de chez moi. Le vendeur veut me faire parvenir un bon de commande, mais demande un acompte de 1000€ par virement. J'ai fait ce virement vendredi soir, et samedi matin, je reçois le bon de commande par mél, où figure l'acompte de 1000€.

Mais suite à un désaccord, je ne souhaite plus acheter cette voiture. Ai-je le droit de renoncer à cet achat ? Le vendeur est-il tenu de me rendre les 1000€ ?
Si oui, comment dois-je procéder ?

Merci pour votre aide,

Atis

Par **atis**, le **04/06/2012** à **15:48**

J'ai appelé le 3939 : c'est bien une vente à distance, et le droit de rétractation s'applique. Le vendeur d'ailleurs était tout à fait au courant de ce droit.

Atis

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés